



## Achat cuisine sur foire demande d annulation de bon de commande

Par **romanowski eric**, le **06/11/2016** à **21:57**

nous avons acheté une cuisine sur la foire de paris. nous n avons pas de mesure , il a été établi un dessin sans cotes à partir de la description des meubles existants. les meubles proposés ne rentrent pas dans la pièce, ils ont disposé plusieurs meubles sur un côté et ont mal compté car le total des dimensions est trop grand par rapport à la cote portée sur le dessin( travail trop rapide) et ils ont disposé un meuble devant un autre meuble à tiroirs, de ce fait on ne peut pas ouvrir les tiroirs.

On ne connaît pas le prix du plan de travail, juste sa référence, il y a également une table que nous voulions comme le plan de travail mais aucune indication sur cette table, seulement 2 pieds commandés .

nous sommes également responsable de la livraison , nous devons tout vérifier, est-ce une clause abusive?

Nous voulons annuler cette commande, nous avons envoyé un recommandé 2 jours après mais ils invoquent la loi hamon et nous disent que c'est impossible. Notre protection juridique ,nous dit que c'est impossible or ils existent des cas de jurisprudence qui ont abouti à l'annulation. Qu'en pensez-vous?

merci pour votre attention